

CALENDRIER DES EVENEMENTS A VENIR

DIMANCHE 06 OCTOBRE

- ❖ Fête du village à partir de 14 h 00
 - Manèges, stands, convivialité.

SAMEDI 12 OCTOBRE

- ❖ Brioches de l'amitié
 - Passage à domicile (Personnes du village seules autorisées à démarcher).

LUNDI 11 NOVEMBRE

- ❖ Commémoration de l'armistice 1918
 - Messe à Saint Remimont à 10 h 00
 - Souvenir au monument aux morts (Au cimetière) puis convivialité.

SAMEDI 23 NOVEMBRE

- ❖ Beaujolais Nouveau à la salle polyvalente

VENDREDI 29 NOVEMBRE

- ❖ Repas des aînés (inscriptions à venir)

VENDREDI 06 DECEMBRE

- ❖ Visite de Saint Nicolas aux loupiots

DIMANCHE 08 DECEMBRE

- ❖ Marche au profit du Téléthon le matin
- ❖ Choucroute du Téléthon à Bralleville

INFOS / SERVICES

MAIRIE

3 rue de la Côte
54740 SAINT REMIMONT
Tél : 03 83 25 56 88
Courriel :
Mairie.remimont@wanadoo.fr
Site internet :
Saintremimont54.mairie.com
Ouvert Lundi : 16 h 00 / 18 h 00
au public Mercredi : 10 h 00 / 12 h 00

ASSAINISSEMENT

- ❖ SIA FONTAINES DU MADON
Tél : 03 83 25 00 89
- ❖ SIE PULLIGNY
Tél : 03 83 52 47 23
Courriel : Sie-pulligny@wanadoo.fr

DEPANNAGE SAUR (Particuliers)

Tél : 03 55 66 45 01

ORANGE Particuliers

(France TELECOM)

Tél : 3900

Communauté Communes

Pays du Saintois (CCPS)

21 rue de la gare
54116 TANTONVILLE
Tél : 03 83 52 47 93
Courriel :
contact@ccpaysdusaintois.fr
Site : ccpaysdusaintois.fr

- ❖ DECHETTERIE
Rue de la gare TANTONVILLE
- ❖ ORDURES MENAGERES
Ramassage Mardi matin

ECOLES / ENFANCE

Groupement scolaire Benney /
Lemainville / Saint Remimont

- ❖ ECOLE MATERNELLE
Tél : 03 83 25 56 12
- ❖ ECOLE PRIMAIRE
Tél : 03 83 25 58 97
- ❖ « RESTO MOMES »
Tél : 03 83 47 10 39
Courriel :
restomomes@laposte.net
- ❖ CRECHE « Les Globes Trotteurs »
Tél : 03 83 53 29 17
- ❖ COLLEGE DE L'EURON-BAYON
Tél : 03 83 72 51 14

SANTE / URGENCES

POMPIERS

Tél : 18

GENDARMERIE

Tél : 17

SAMU

Tél : 15

URGENCE EUROPEENNE

Tél : 112

SERVICE MEDIGARDE

Tél : 08 20 33 20 20

SAMU SOCIAL

Tél : 115

ENFANCE MALTRAITEE

Tél : 119

ENFANT(S) DISPARU(S)

Tél : 116

VIOLENCES CONJUGALES

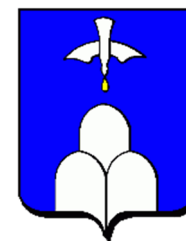
Tél : 3919

ADMR

Tél : 03 83 72 58 01

ASSISTANTE SOCIALE

Tél : 03 83 26 93 37



SAINT REMIMONT



*APRES LA PLUIE
LE BEAU TEMPS*



SEPTEMBRE 2019

DECHETTERIE (carte d'accès 24 passages / an)

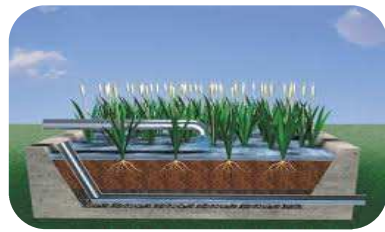
HORAIRES	HIVER	ETE
LUNDI	10 h 00 / 13 h 00 14 h 00 / 17 h 30	10 h 00 / 13 h 00 14 h 00 / 19 h 00
MARDI	14 h 00 / 17 h 30	14 h 00 / 19 h 00
MERCREDI	14 h 00 / 17 h 30	14 h 00 / 19 h 00
JEUDI	14 h 00 / 17 h 30	14 h 00 / 19 h 00
VENDREDI	14 h 00 / 17 h 30	14 h 00 / 19 h 00
SAMEDI	09 h 30 / 13 h 00 14 h 00 / 17 h 30	09 h 30 / 13 h 00 14 h 00 / 19 h 00
DIMANCHE	09 h 00 / 12 h 00	09 h 00 / 12 h 00

Les dépôts sauvages sont interdits et passibles d'une amende de 1500 €.



Si votre situation change à votre domicile, n'oubliez pas d'aviser la Communauté de Communes afin de régulariser votre situation vis-à-vis des ordures ménagères.

STATION D'EPURATION



Des lingettes et autres déchets obstruent régulièrement les filtres et occasionnent un dysfonctionnement entraînant l'intervention d'entreprises spécialisées. Ceci a un coût qui,

dans le temps occasionnera une augmentation sur la facture. Respectons les règles tant pour l'environnement que pour le porte-monnaie !

CIVISME

LA DIVAGATION D'ANIMAUX DOMESTIQUES EST INTERDITE PAR LA LOI

TU ES RESPONSABLE
TU RAMASSES
OU TU NE PRENDS PAS
DE CHIEN



irrespectueux et incivil.

Pour info (succinctement) :

si le nombre d'animaux n'est plus limité, ceux-ci doivent être élevés dans un lieu dédié à cet effet et les animaux doivent être « pucés » et vaccinés et ne pas nuire au voisinage.



CIVISME (suite)



Une signalisation routière concernant le stationnement existe, les contrevenants sont invités à son respect. Il serait dommage d'en arriver à sanctionner.



Il est interdit d'obstruer intentionnellement la voie Publique (trottoirs ...). Les déplacements des piétons et handicapés peuvent s'en trouver perturbés.

La voie publique est à tout le monde et pas réservée à quelques indéclicats.

Il en est de même pour les places de stationnement. Même si elles sont peu nombreuses, elles ne sont en aucun cas nominatives.

APPRENONS LE VIVRE ENSEMBLE, CA PEUT ETRE BIEN !

FETE PATRONALE

Elle aura lieu le dimanche 06 octobre place Saint Rémi. Comme l'année passée des tickets de manèges seront distribués aux plus jeunes. Un verre à la salle polyvalente clôturera cette journée.



JEUDIS RECREATIFS



Avis aux joueurs, la reprise des activités est fixée au Jeudi 10 octobre à 14 h 00 salle de loisirs premier étage de l'ancienne mairie ; A vos jeux !

DIPLOMES

Les diplômés de l'année sont invités à se faire connaître en mairie en fournissant une copie du diplôme concerné ou si cette copie n'est pas possible, tout document attestant de la réussite à l'examen passé.



ACCA

Le calendrier de chasse est visible et consultable en mairie.



BRUITS DE VOISINAGE (arrêté préfectoral)

Les travaux de bricolage et de jardinage bruyants ne peuvent être effectués que dans les plages horaires suivantes :

Jours ouvrables : 08 h 00 à 20 h 00

Samedis : 09 h 00 à 12 h 00
15 h 00 à 19 h 00

Dimanches et fériés : 10 h 00 à 12 h 00

En cas de conflit, si on ne s'arrange pas entre voisins : on appelle la gendarmerie.



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES



Les habitants désirant voter au village pour les prochaines échéances électorales sont invités à s'inscrire en mairie.

SECURITE

Ne relâchons pas notre vigilance, des véhicules suspects continuent à sillonner le village. Si vous le pouvez relevez l'immatriculation, la marque et avisez le 17 et/ou la mairie.

Si vous partez avisez quelqu'un et la gendarmerie qui passera voir si tout est normal.



SECHERESSE



denrée rare et volatile : **PRESERVONS LA !**

L'arrêté préfectoral sécheresse est prolongé jusqu'à

DEBUT NOVEMBRE

Pas d'arrosage entre **08 h 00 et 20 h 00**

et pas de lavage de véhicules même aux fontaines. L'eau est une